

Conseil d'administration du 14 octobre 2022

Délibération n° 22/35  
Adoption volontaire du cadre budgétaire et comptable M57

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et singulièrement le III de son article 106 ;
- Le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'avis de la comptable publique.

Le président,

EXPOSE

Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le cadre (dit également nomenclature ou instruction) budgétaire et comptable M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes), étendant à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais il est également possible au CRR 93 d'adopter volontairement ce cadre budgétaire et comptable avant cette date.

En cas de passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le CRR 93 pourrait bénéficier d'un accompagnement de la Division du secteur public local de la Direction générale des finances publiques.

Il revient au conseil d'administration d'approuver l'adoption volontaire du cadre budgétaire et comptable M57 et sa substitution à la M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'adoption volontaire du cadre budgétaire et comptable M57 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Membres	8
Votants	5
Suffrages exprimés	5
Votes pour	5
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 14 octobre 2022

Zakia Bouzidi  
Vice-Présidente du conseil d'administration

